

## Comment créer son espace électeur pour voter aux élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 Décembre ?



### **Avant la période de vote**

1. Je dois avoir créé mon **adresse mail professionnelle** (finissant par ac-creteil.fr) Si c'est déjà fait, je passe à l'étape 2.

Sinon je clique sur le lien suivant (recherche Google webmel Créteil) :

[https://webmel.ac-creteil.fr/iwc\\_static/layout/login.html?lang=fr&3.0.1.3.0\\_16070513&svcs=calendar,abs,mail,c11n](https://webmel.ac-creteil.fr/iwc_static/layout/login.html?lang=fr&3.0.1.3.0_16070513&svcs=calendar,abs,mail,c11n)

Cliquer sur : **Connaitre son identifiant,**

Suivre la procédure en finissant par rentrer son **NUMEN** (à récupérer si besoin au secrétariat de l'établissement) et sa **date de naissance**.

Je note et garde précieusement mes informations :

Mot de passe (NUMEN) : .....
Adresse mail : .....@ac-creteil.fr
Mon identifiant messagerie : .....

2. Je vais sur le site du ministère de l'éducation nationale espace élections professionnelles ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

Je clique sur **ACCEDER AU PORTAIL ELECTIONS**

Puis je saisis **mon identifiant : adresse mail professionnelle**

Puis un **Captcha (4 chiffres)**

Je récupère le lien qui valide la création de mon espace électeur en consultant mon mail professionnel.

Je crée alors un mot de passe personnel (12 caractères dont majuscule, minuscule, chiffre et caractère spéciaux)

<b>Mot de passe personnel pour les élections</b> : .....
<b>Réponse à la question secrète</b> : .....

3. Puis je sélectionne une question secrète ainsi que sa réponse.
4. Je récupère ma **notice de vote** auprès du secrétariat de mon établissement qui contient un **code de vote** : .....

## Depuis le portail élections et dès aujourd'hui

Une fois sur le portail électeur, je peux **consulter la liste électorale** pour vérifier que tous mes collègues y figurent. (sélectionner CSA de proximité de Créteil puis entrer le nom de l'agent)

Si un ou plusieurs collègues n'y figurent pas, demander à **votre chef-fe d'établissement de signaler ce manque** à l'une des adresses suivantes :

Enseignants du premier degré (tit. ou contractuels) :

- affectés en Seine-et-Marne : electionspro-1erdegre77@ac-creteil.fr
- affectés en Seine-Saint-Denis : electionspro-1erdegre93@ac-creteil.fr
- affectés dans le Val-de-Marne electionspro-1erdegre94@ac-creteil.fr

Enseignants du second degré, CPE, psy titulaires ou contractuels electionspro-2nddegre@ac-creteil.fr

Assistants d'Education : electionspro-aed@ac-creteil.fr

AESH affectés en Seine et Marne : electionspro-aesh77@ac-creteil.fr

AESH affectés en Seine-Saint-Denis : electionspro-aesh93@ac-creteil.fr

AESH affectés dans le Val-de-Marne : electionspro-aesh94@ac-creteil.fr

TSS titulaires ou contractuels electionspro-atss@ac-creteil.fr

### **Si vous avez perdu votre mode de passe « élections »**

Après avoir rentré votre identifiant (adresse mail professionnelle), une procédure de réassort vous permet d'en recréer un.

### **Si vous avez perdu votre code de vote**

Après vous être connecté au portail élections, une fois le vote ouvert le 1<sup>er</sup> Décembre, une procédure de réassort vous permet de récupérer un nouveau code de vote.